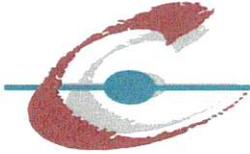


REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine
Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : Maison de la Santé
Pluridisciplinaire Andréosy : avenant
n° 2 au bail du 1^{er} septembre 2023
(Madame SAUSSEZ et Madame
POURCHARESSE)

Décision N° 2025-74

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

VU les décisions du Maire n° 2023-141 du 5 mai 2023 et n° 2024-168 du 19 juin 2024 approuvant la mise à disposition de locaux à la Maison de la Santé Pluridisciplinaire Andréosy au profit de Madame Betty SAUSSEZ et Madame Marie POURCHARESSE,

VU le bail du 22 mai 2023 et l'avenant n° 1 du 1^{er} juillet 2024 définissant les conditions de cette occupation,

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de la Maison de la Santé Pluridisciplinaire, Madame Betty SAUSSEZ et Madame Marie POURCHARESSE ont déménagé dans un autre bureau d'une superficie identique,

Considérant qu'il convient de modifier le bail initial.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n° 2 au profit de Madame Betty SAUSSEZ et Madame Marie POURCHARESSE, désignant la nouvelle affectation des locaux à compter du 4 mars 2025.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 5 mars 2025,

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07 MARS 2025

ID : 011-211100763-20250305-DEC202574-CC

